

Communiqué de presse

Berne/Coire, le 21 décembre 2024

L'UE et la Suisse concluent les négociations sur les Bilatérales III :

Le secteur agroalimentaire suisse a besoin des accords bilatéraux

La CI Secteur agroalimentaire suisse (CISA) salue le fait que l'UE et la Suisse se rapprochent à nouveau un peu plus grâce à la conclusion des négociations. Le maintien de la voie bilatérale est d'une importance capitale pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses. Sous réserve d'un examen minutieux du résultat des négociations, la CISA est prête à s'engager en faveur des Bilatérales III.

Grâce aux accords bilatéraux I et II, l'agriculture suisse dispose d'une protection douanière sur mesure. L'accès au marché de nos pays voisins est garanti par la reconnaissance mutuelle des normes pour les moyens de production, les produits bio, les produits AOP, etc. Les accords bilatéraux assurent à l'agriculture l'exportation de fromages sans obstacles et l'acquisition d'engrais, d'aliments pour animaux, de produits phytosanitaires ou de semences à des prix avantageux. Pour les entreprises de transformation alimentaire, les accords bilatéraux permettent d'accéder à un vaste marché de vente.

La CISA examinera soigneusement les conséquences du présent résultat des négociations pour le secteur agroalimentaire et décidera ensuite de sa position définitive.

Il est d'ores et déjà certain **qu'aucune modification ou extension des concessions douanières ne sera discutée dans le cadre des "Bilatérales III". Une politique agricole suisse autonome est garantie par les "Bilatérales III" : tous les instruments de la politique agricole (paiements directs, promotion des ventes, suppléments, améliorations structurelles et protection douanière) ne sont pas touchés par les "Bilatérales III".** Il est également clair que sans la clarification actuelle des questions institutionnelles, les accords bilatéraux sont un modèle avec une date d'expiration.

Infos sur le sujet : [Document de position sur l'Europe](#)

Renseignements complémentaires : Otmar Hofer, président, 079 709 37 10 ; Christof Dietler, directeur, 079 777 78 37 ; Hans Aschwanden, comité IGAS et président de Fromarte, 076 548 29 73 ou hans.aschwanden@bergkaese.ch